



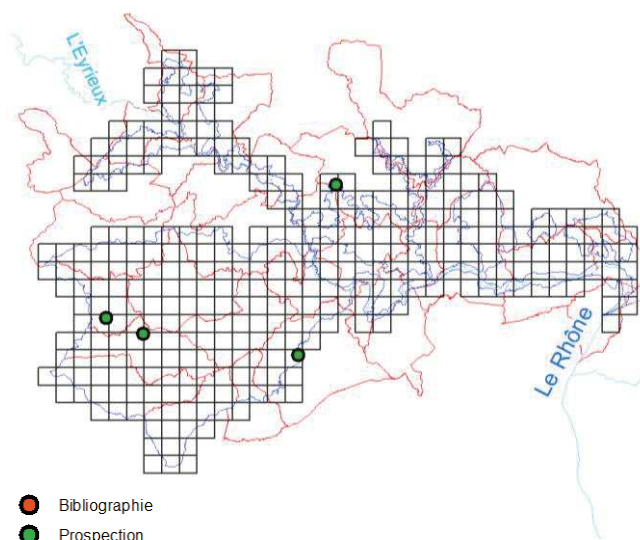
CODE N2000 : A246	<b>ALOUETTE LULU</b> <i>LULLULA ARBOREA (LINNAEUS, 1758)</i>		<b>Modéré</b>
<b>Taxonomie</b>	Oiseaux, Aves, Passeriformes, Alaudidé		
<b>Nombre de sites N2000 où l'espèce est présente</b>	246 sites en France	9 sites en Rhône-Alpes	2 sites en Ardèche (dont B6)
			
Photo : Naturalia		Photo : Naturalia	
<b>STATUTS DE PROTECTION</b>		<b>STATUTS DE CONSERVATION</b>	
Directive Habitats / Oiseaux	DO I	Monde	LC (UICN 2012)
Conventions internationales	Berne III	France	LC (UICN2008)
Protection nationale	PN	Région	VU (LR Rhône-Alpes) - Vulnérable en hivernage

**DESCRIPTION SYNTHETIQUE DE L'ESPECE ET DE SON HABITAT**

Petite alouette de couleur brune avec une queue courte qui se tient souvent à découvert, perchée sur un arbre ou les fils électriques. Reconnaisable à son vol onduleux au cours duquel elle émet le chant caractéristique qui lui a valu son nom. Migratrice partielle qui affectionne les secteurs ouverts, les landes et les boisements clairs entrecoupés de champs.

**DIAGNOSTIC SYNTHETIQUE**

L'Alouette lulu (*Lullula arborea*) a été contactée sur au moins quatre stations du site B6 réparties sur les communes de Silhac, Albon, Issamoulenc et Pranles. Les milieux occupés sont caractérisés par les Serres entrecoupées de zones agricoles extensives et de landes à genêts. A l'instar du site B6, l'Alouette lulu est bien représentée sur les sites Natura 2000 proches (B24 – FR 8201668 et B5 – FR 8201669) qui offrent des habitats de reproduction et d'hivernage similaires et ainsi permettent une dispersion et un échange d'individus au sein de la population ardéchoise de cette espèce.

**LOCALISATION SUR LE SITE B6**

DESCRIPTION GENERALE DE L'ESPECE ET DE SON HABITAT	
<b>Caractères morphologiques</b>	
Alouette de petite taille avec une queue courte et des ailes relativement larges. Motif caractéristique sur l'aile avec l'alternance de noir et de blanc au niveau du poignet et traits sourciliers marqués pouvant se rejoindre sur la nuque. Couleur générale brune avec les parotiques de couleur roussâtre encadrées de blanc. Ongles postérieurs relativement longs.	
<b>Caractères biologiques</b>	
<b>Régime alimentaire</b>	L'espèce est insectivore pendant la période de reproduction. Elle se nourrit alors principalement d'invertébrés terrestres. En période hivernale, son alimentation principale est composée de graines.
<b>Reproduction</b>	La nidification commence dès le mois de mars pour la première couvée. Le nid est installé au sol dans une petite dépression agrémentée d'herbes sèches et de brindilles. La femelle pond de 3 à 4 œufs de couleur blanc grisâtre finement tachetés de brun-rouge. L'éclosion intervient au bout de deux semaines de couvaion. Les juvéniles quittent le nid au bout de 10 à 15 jours, avant même de savoir voler. Une deuxième couvée a lieu le plus souvent au mois de mai-juin.
<b>Capacités de régénération et de dispersion</b>	En période postnuptiale, les individus se regroupent en bandes plus ou moins importantes. Dans le sud de l'Europe, les oiseaux ne se déplacent pas et effectuent souvent des migrations altitudinales pour rejoindre des zones d'hivernage qui offrent des disponibilités en nourriture (graines). Les populations les plus septentrionales migrent dans des quartiers d'hivernage situés plus au sud.
<b>Habitats d'espèce</b>	
<b>Habitats de reproduction</b>	L'Alouette lulu occupe, en période de reproduction, les espaces ouverts principalement situés sur les sommets et les crêtes (Serres). Les habitats sont constitués de parcelles agricoles de petites tailles entrecoupées de prairies et de zones de buissons éparses (communes d'Albon, Issamoulenc et Pranles) et de zones pâturées avec la présence de buissons bas (commune de Silhac). Les boisements clairsemés (conifères) sont également utilisés, toujours sur le secteur de la commune de Silhac.
<b>Habitats d'alimentation</b>	Les habitats d'alimentation sont, les mêmes que les habitats de reproduction. L'Alouette lulu va utiliser les secteurs ouverts à végétation basse et éparses et les zones de terre nue afin de capturer ses proies au sol.
<b>Habitats d'hivernage</b>	En hiver, les individus descendent à des altitudes moins élevées pour gagner des sites d'hivernage situés dans les fonds de vallée. Les zones utilisées sont composées de grandes parcelles qui peuvent être en friche et ainsi offrir des disponibilités en nourriture (graminées).
<b>EVOLUTION HISTORIQUE ET REPARTITION</b>	
<b>Europe</b>	L'espèce est largement répandue en Europe avec une population d'environ 1 300 000 couples. Entre les années 1970 et 1990 une baisse des effectifs a été observée dans une majorité de pays. Si cette baisse est encore d'actualité dans certains pays (Allemagne, Ukraine) la tendance actuelle est à la stabilité voir à l'augmentation pour le reste de l'Europe.
<b>France</b>	La population française se situe entre 100 000 et 200 000 couples. L'espèce est bien représentée dans l'ensemble du Massif Central, le pays languedocien et en Provence, plus localisée sur le littoral atlantique, et dans la partie nord du pays. Les effectifs semblent avoir légèrement diminués depuis le début du siècle ; et la répartition de l'espèce a évolué sur l'ensemble du territoire.
<b>Région</b>	En Rhône-Alpes, la population semble en légère augmentation ces dernières décennies. L'Alouette lulu est bien présente dans les secteurs les plus thermophiles et sur les versants ensoleillés en dessous de 1500 m. L'espèce se retrouve principalement dans les départements de la Drôme, de l'Ardèche et de la Loire.
<b>Département</b>	En Ardèche, l'Alouette lulu est bien représentée, notamment en Basse Ardèche avec des densités de 0,4 couples/10 ha. Comme pour le reste de la région Rhône-Alpes, elle occupe des milieux à tendance thermophile, les zones ouvertes sommitales et les milieux de garrigues du sud du département. L'espèce est également présente sur les autres sites Natura 2000 (B24 – FR8201668) où elle se retrouve dans des configurations similaires (garrigues, serres, boisements éparses, parcellaires agricoles).

**DISTRIBUTION DE L'ESPECE AU SEIN DU SITE**

L'Alouette lulu est présente sur les communes d'Albon, Issamoulenc, Pranles et de Silhac, principalement dans les zones ouvertes à tendance thermophiles. Les milieux occupés sont constitués de petites parcelles agricoles, de prairies pâturées avec une strate arbustive sur la commune d'Albon, Issamoulenc, Pranles, et de landes clairsemées et boisements éparses sur la commune de Silhac. Les effectifs contactés sont de l'ordre de 2 à 3 chanteurs sur chaque site.

**ETAT DE CONSERVATION**

Type	Abondance	Degré d'isolement	Degré de vulnérabilité	Degré de conservation	Possibilité de restauration de l'habitat d'espèce	Evaluation globale	Priorité d'action
P : résidente	C : commune	C : population non isolée, dans sa pleine aire de répartition	C : non menacée	A : conservation excellente	B : restauration possible avec effort moyen	A : Valeur excellente	3

	<b>FACTEURS QUI CONTRIBUENT A L'ETAT DE CONSERVATION FAVORABLE</b>	<b>FACTEURS QUI CONTRARIENT L'ETAT DE CONSERVATION FAVORABLE</b>
<b>FACTEURS NATURELS</b>	Fermeture douce des milieux.	Fermeture des milieux trop importante sur les sites favorables.
<b>FACTEURS HUMAINS</b>	Pastoralisme extensif, pratiques agricoles extensives, maintien de zones en friche en période hivernale.	Pratiques agricoles intensives, traitements phytosanitaires, cultures monospécifiques

**PRECONISATIONS DE GESTION**

<b>HABITAT D'ESPÈCE</b>	Maintenir des parcelles agricoles de petites tailles sur les Serres, ainsi que l'élevage extensif et les zones de boisements clairsemés.
<b>ESPÈCE</b>	Définir de manière exhaustive la répartition de l'espèce au sein du site B6 et améliorer les connaissances sur son écologie et l'utilisation faite des différents habitats existants.

**INDICATEURS DE SUIVI**

Un inventaire de cette espèce sur l'ensemble du site B6 permettrait d'avoir un aperçu des effectifs présents en période de reproduction et de cartographier la totalité des sites occupés. Par la suite, il serait intéressant de poursuivre ce suivi annuel, en intégrant les données sur l'évolution des habitats de l'espèce, afin de voir l'effet de la modification du paysage (fermeture ou ouverture des milieux) sur la dynamique des populations de l'Alouette lulu.